



10 3 JUIN 2022

CIRCULAIRE N° 2 2 0 8 /MBPE/DGD du
(DIFFUSION GÉNÉRALE)

**Objet : Volume de produits dérivés du cacao
soumis au régime exceptionnel d'exportation**

**Réf : Courrier n° 4070/MBPE/2022/CAB-02/358
du 24/05/2022**

Conformément aux dispositions de la correspondance de Monsieur le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat visée en référence, j'ai l'honneur de communiquer, à l'ensemble du service et des usagers, l'état des ajustements de poids accordés, par unité de broyage de fèves de cacao, sur la période allant du 1^{er} avril 2021 au 30 septembre 2021.

Ainsi, les quantités de produits devant faire l'objet de réajustements de poids, sur la base des taux de rendement réels validés sur ladite période, s'établissent à **6 678 891 Kg net** et sont réparties par opérateur conformément aux énonciations du tableau ci-après :

Exportateur	Rendement validé	Ratio équivalent fèves validé	FO1 Validées selon taux théorique au 30/09/2021 (kg)	FO1 Validées selon taux calculé au 31/09/2021 (kg)	Ecart de poids à compenser sur la période (formule à Taux Zéro en kg)
CARGILL COCOA	82,52 %	1,212	49 593 259	48 358 429	1 234 830
CCB	84,49 %	1,184	15 498 898	14 676 087	822 811
CEMOI CI	81,78 %	1,223	24 075 583	23 990 836	84 747
ICP	82,95 %	1,205	21 539 207	20 772 155	767 052
OCP	81,81 %	1,222	54 704 211	53 495 066	1 209 145
SACO	82,35 %	1,214	93 556 394	91 365 467	2 190 927
TRANSCAO CI	82,65 %	1,210	11 500 000	11 130 821	369 179
TOTAL	82,39 %	1,214	270 467 552	263 788 861	6 678 691

En application de la mesure visant à l'utilisation des taux de rendements réels par unité de broyage, ces volumes de produits dérivés du cacao à compenser sont admis au régime exceptionnel d'exportation, en exonération totale des taxes et redevances.

Par conséquent, les déclarations en détail d'exportation de ces produits dérivés devront être éditées avec le code additionnel « 71D ».

J'attache du prix au respect scrupuleux des dispositions de la présente et toutes difficultés d'application me seront signalées d'urgence.

Ampliations :

- MBPE/Cab
- MCI/Cab
- Conseil Café-Cacao
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- GEPEX
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie Française
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- PAA
- PASP
- OIC
- Synd. des Trans. S/C BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
Le Directeur
Général
Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National